

# L'adhésion au réseau

L'adhésion est ouverte à tous les musées qui souhaiteraient s'associer au réseau. L'acceptation est toutefois soumise à cooptation par le Conseil d'administration de l'association. L'adhésion peut prendre différentes formes.

## L'association au réseau

La simple association permet :

- d'être référencé dans le portail de découverte des musées du réseau
- de bénéficier des outils de communication (liste de diffusion pour les échanges entre professionnels) et des ressources professionnelles (intranet, annuaire, modèles de contrats, etc.)
- de participer aux journées d'études-métier organisées par le Conseil des musées (droit d'auteurs, outils de médiation numériques, etc.)

Cotisation d'adhésion annuelle : 500 €

## Adhésion à la plate-forme ressources

En plus de l'association au réseau, la plate-forme ressources permet :

- de diffuser les informations et actualités du musée (horaires, tarifs, expos. temporaires...) dans le portail Découverte des musées et la newsletter mensuelle
- d'interconnecter le portail Découverte des musées (DDM) avec d'autres plateformes (OT, site ville) pour mettre à jour les informations de ces plateformes depuis DDM ou l'inverse\*
- d'effectuer l'inventaire des collections de son musée dans Alienorweb associé (accès, hébergement et sauvegarde)
- de s'approprier les applications mobiles modélisables proposées (Visite Patrimoine, parcours guidés sur tablette...).

Cotisation d'adhésion annuelle : 800 €

## Adhésion à la plate-forme de diffusion des collections

En plus de la plate-forme ressources, la plate-forme de diffusion des collections permet :

- de diffuser les collections du musée au grand public sur le site Alienor.org, le moteur national Collections et la base Europeana via un entrepôt OAI\*
- de valoriser les collections dans le cadre de publications régulières, d'expositions virtuelles, dans le Musée 3D et d'adapter ces expositions virtuelles en bornes interactives
- de faire numériser des objets des collections en 3D
- de faire imprimer des objets des collections en 3D
- de disposer des conseils techniques et juridiques sur la diffusion et l'exploitation numérique

Cotisation d'adhésion annuelle : 1 900 €

## Adhésion à la plate-forme d'inventaire

En plus de la plate-forme de diffusion des collections, la plate-forme d'inventaire permet :

- d'effectuer l'inventaire, le récolement, la gestion des mouvements et la documentation des collections dans la base Alienorweb professionnel aucune limitation dans le nombre d'accès utilisateurs, le nombre de notices, d'images, etc. la récupération de l'inventaire existant et son intégration dans Alienorweb sont prises en charge
- la formation et l'assistance à distance des utilisateurs à l'utilisation de l'application\*\*
- la fourniture d'une solution RFID de suivi des mouvements d'œuvres et de récolement des collections (tablette tactile RFID, application Alienorweb mobile et étiquettes RFID)
- la fourniture d'un scanner à plat et documents transparents (diapositives, plaques de verre...)
- les formations métiers complémentaires (numérisation des collections, couverture photographique des collections, etc.)\*\*

Cotisation d'adhésion annuelle : 4 900 €

## Adhésion plate-forme de médiation

Nous proposons aux musées de fournir tous les outils pour qu'ils soient en capacité de produire des supports de médiation (fiches pédagogiques, de visite, jeux...) ou de communication (affiches, flyers...) de qualité professionnelle

- la suite logicielle de référence en création graphique Adobe Creative Suite
- un poste informatique double écran de création graphique PAO en capacité de supporter les logiciels fournis
- la formation initiale (9 jours) et l'assistance à distance des personnes qui seront amenées à se servir de ces outils\*\*

Cotisation complémentaire annuelle : +3 100 € / site

## Option « multisites »

Si la collectivité dispose de plusieurs musées avec des inventaires distincts, la cotisation d'adhésion prévoit un supplément pour les formations complémentaires et la fourniture de matériel et tags RFID supplémentaires.

- création d'un inventaire supplémentaire dans la base de données
- fourniture d'une solution RFID supplémentaire (matériel et tags)
- fourniture d'un scanner supplémentaire

Cotisation complémentaire annuelle : +2 900 € / site supplémentaire